

ANNEXE

Les dossiers devront parvenir au Conseil Départemental :
avant le 15 OCTOBRE 2018 pour LES COLLEGIENS
(classes de la 6^{ème} à la 3^{ème})

Pour les jeunes sous **CONTRAT d'APPRENTISSAGE ou de PROFESSIONNALISATION**, les dossiers devront parvenir au
Conseil Départemental

avant le 31 décembre 2018

*Les dossiers de bourse sont disponibles
et téléchargeables sur le site internet du
Conseil Départemental (www.lyonne.com)*

Pour **les Bourses Mobilité**

**vous voudrez bien orienter les usagers vers les
services du Conseil Départemental :**

auprès de Madame LEGENDRE - ☎ 03.86.72.87.97

ou Madame PERRIET - ☎ 03.86.72.87.83